



HAL
open science

Prendre la mesure du travail

Alain Chenu

► **To cite this version:**

Alain Chenu. Prendre la mesure du travail. Johan Heilbron; Rémi Lenoir; Gisèle Sapiro (dir.). Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu., Fayard, pp.277-300, 2004, 9782213621067. <hal-05046032>

HAL Id: hal-05046032

<https://sciencespo.hal.science/hal-05046032v1>

Submitted on 20 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

J. Heilbron, R. Lenoir, G. Sapiro (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004

Prendre la mesure du travail

Alain Chenu

Pierre Bourdieu avait intitulé une de ses plus fameuses interventions « L'opinion publique n'existe pas » : seules existaient pour lui des opinions mobilisées, constituées autour de systèmes d'intérêts, inégales quant à leurs conséquences pratiques selon que ceux qui les professent sont dominants ou dominés. On peut transposer la formule et affirmer : « la durée du travail n'existe pas ». Il n'existe aucune mesure de la durée du travail qui soit communément reconnue comme vraie. Seules existent des approches de la durée du travail, constituées les unes et les autres autour de systèmes d'intérêts et d'enjeux historiquement situés. Les divergences éventuelles entre différentes mesures peuvent pour partie exprimer des fluctuations aléatoires, des erreurs de mesure. Mais elles peuvent aussi et surtout résulter de différences dans la définition de ce qu'est le travail. On tente ici de tirer partie des divergences entre certaines des mesures de la durée du travail pour avancer dans la connaissance de ce qu'est le travail lui-même.

Les conventions sous-tendant les mesures les plus usuelles de la durée du travail – les « durées offertes » issues, en France, des enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, ACEMO – ne s'appliquent qu'aux salariés à temps complet des établissements de dix salariés ou plus du secteur marchand non agricole, moins d'un emploi sur deux est concerné. Des

conventions telles que celles des enquêtes sur les forces de travail, qui mesurent des durées « estimées », s'appliquent à l'ensemble de la population en emploi ; c'est sur la base de durées estimées par les répondants d'une enquête de l'INSEE sur l'emploi que *Le Nouvel Observateur* du 23 septembre 1999 titrait « Qui bosse, qui bulle ? » (ceux qui « bullent », ce sont les enseignants ; l'article ne signale pas que les estimations de l'enquête Emploi laissent en grande partie échapper les temps de préparation de cours et de correction de copies). Les enquêtes sur les emplois du temps, qui mesurent, elles, des durées dites « calculées », concernent la totalité de la population d'âge adulte et permettent de chiffrer non seulement la durée du travail professionnel mais aussi celles du travail domestique et d'autres temps sociaux. Lorsqu'on tente d'opérer des rapprochements, pour un même champ et un même moment, entre ces différentes mesures, on constate en premier lieu que l'exercice est difficile : d'une enquête à une autre les approches diffèrent tant que leurs résultats sont à bien des égards incomparables. Il apparaît ensuite, une fois les difficultés de comparaison partiellement surmontées, que des écarts parfois importants existent entre les mesures auxquelles on parvient par des méthodologies différentes : la croyance en l'unicité d'une mesure vraie de la durée du travail est illusoire. Et enfin ces divergences, tout en étant entachées de variations aléatoires, sont interprétables : l'étude des effets de la méthode sur la mesure, loin de conduire à un scepticisme sur la qualité et l'intérêt des observations ; permet de convertir les apparentes incohérences entre les diverses mesures statistiques de la durée du travail en connaissance positive de la diversité des situations de travail. Les inégalités sociales face au travail – inégalités entre le manque de travail pour les uns et le surmenage pour d'autres, inégalités des rémunérations, inégalités qualitatives entre travaux intéressants et travaux fastidieux, entre autonomie et hétéronomie dans l'organisation du travail ... – sont perçues comme des dimensions majeures des sociétés contemporaines. On se propose d'apporter ici une contribution à l'étude de ces inégalités en les plaçant sous le double éclairage d'observations portant sur le temps de travail et d'une réflexion critique sur les mesures de la durée du travail.

Deux mesures de la durée du travail en 1999

On s'intéresse à un rapprochement entre deux mesures issues d'une même enquête, celle sur les emplois du temps que l'INSEE a réalisée en France de février 1998 à février 1999 auprès de 15 441 personnes de 15 ans ou plus¹. Les deux mesures portent sur la durée des activités professionnelles au long d'une même journée, observée à l'aide de deux dispositifs de questionnement, celui du carnet d'activités et celui du semainier.

Le carnet est un questionnaire ouvert dans lequel les répondants décrivent une de leurs journées, dans un format standardisé mais dans les termes de leur choix². Trois exemples de carnets issus de l'enquête française de 1998 figurent ci-après (tableaux 1 à 3). Un post-codage rabat l'immense diversité des réponses sur une nomenclature d'activités qui, à son niveau le plus grossier, s'organise en cinq grandes rubriques, temps professionnel, temps domestique, temps de loisir, temps personnel, déplacements. C'est au terme de ce codage qu'il est possible de calculer les durées de différentes activités, et notamment celle du travail professionnel. Les libellés en clair ayant été conservés, on peut analyser les termes dans lesquels les individus ont décrit leurs activités professionnelles.

Le semainier est un questionnaire fermé auto-administré, soumis aux répondants en emploi qui décrivent une semaine entière d'activité professionnelle, quart d'heure par quart d'heure, en cochant les quarts d'heure travaillés. Les consignes précisent que les temps de repas, les pauses, les déplacements domicile-travail ne doivent pas être inclus dans le temps de travail, et qu'inversement l'emploi indé-

pendant, l'aide apportée à un membre de la famille, le travail rapporté à la maison doivent être inclus³.

La journée décrite au carnet est incluse dans la semaine décrite au semainier et fait donc l'objet de deux comptes rendus différents, l'un au travers des libellés en clair du carnet – chaque ligne du carnet pouvant être ramenée *a posteriori* à un codage binaire, en activité professionnelle ou non –, l'autre au travers du codage binaire *a priori* de la ligne du semainier correspondant à la journée décrite au carnet. Une différence majeure entre les deux dispositifs est qu'au carnet la catégorisation d'une activité comme activité professionnelle est effectuée par les statisticiens ou les chercheurs et n'est pas nécessairement présente dans l'esprit des répondants – ou y est présente dans une acception éventuellement différente de celle des codeurs –, alors que remplir le semainier requiert chez les répondants une compréhension du dispositif de catégorisation proposé par les statisticiens et une adhésion à cette catégorisation. Une autre différence est que la description fournie au carnet est analytique (on demande beaucoup de détails à propos d'une seule journée), celle au semainier plus schématique. L'écart entre les deux mesures est susceptible de mettre en lumière des activités dont le caractère professionnel ou non est apprécié de manière divergente dans les deux dispositifs. Inversement une forte convergence est l'indicateur d'un fort consensus social sur la nature des frontières entre travail et non-travail.

Abstrait, concret, les deux répertoires de description des activités de travail

La présentation de trois carnets aux caractéristiques bien typées permet d'avoir un aperçu de la diversité des répertoires dont jouent les répondants lorsqu'ils rendent compte de leurs activités professionnelles. Un premier exemple est celui d'un agriculteur dont le

1. Françoise Dumontier, Jean-Louis Pan Ke Shon, *Enquête Emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes*, Paris, INSEE, 2000 (« Insee Résultats », 693-694). Alain Chenu, Nicolas Herpin, « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs? », *Economie et statistique*, n° 352, 2002.

2. A. Szalai, éd., *The Use of Time. Daily Activities of Urban and Suburban Populations in Twelve Countries*. Paris, La Hague, Mouton, 1972. John P. Robinson, Geoffrey Godbey, *Time for Life: The Surprising Ways Americans Use Their Time*, University Park, Penn. State Univ. Press, 1999 [1997].

3. Alain Chenu, « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et statistique*, n° 352, 2002, p. 153.

agricultrice à ranger ses activités selon leur but – 1 personnel ou pour son ménage, 2 professionnel, 3 pour un autre ménage, ou 4 associatif. Elle se plie parfaitement à la consigne et entoure le 1 en face des activités relatives à ses fils et le 2 sur les lignes concernant son troupeau. La notion de travail professionnel au sens abstrait et général ne lui est donc nullement étrangère (elle aurait pu l'être aux yeux de paysans du XIX^e siècle⁴). Mais sa journée s'organise en brefs épisodes au cours desquels elle répond tour à tour aux besoins de ses fils et de ses brebis; c'est en tant qu'activités concrètes que les épisodes de sa journée forment une séquence temporelle cohérente et deviennent descriptibles (*accountable*, dans le vocabulaire de l'ethnométhodologie⁵) dans le contexte d'une enquête sur les emplois du temps. L'activité dite ici professionnelle présente les caractéristiques habituelles du travail domestique – disponibilité aux besoins d'autrui, simultanéité de plusieurs tâches.

L'agriculteur du cas n° 1 décrit ses activités professionnelles à l'aide de l'unique formule « Je travaille ». L'agricultrice, elle, n'utilise ni le nom « travail », ni le verbe correspondant. La différence entre ces deux approches est quantitative en ce sens que l'agriculteur donne moins de détails, emploie moins de mots et de lignes de carnet que l'agricultrice (corrélativement un épisode de travail est en moyenne bien plus bref dans la description la plus détaillée). Mais elle est aussi qualitative : l'agriculteur raisonne en termes de travail abstrait et générique, l'agricultrice en termes d'activités concrètes.

Un troisième exemple concerne une femme de ménage travaillant pour des particuliers. Lorsqu'elle décrit les moments où elle fait le ménage pour elle-même, elle distingue un épisode où elle « fait la vaisselle » (20 minutes à partir de 8 h 30) et un épisode consécutive où elle « range la maison » (30 minutes). Mais elle rend compte de toute une demi-journée d'activité professionnelle (au long de laquelle elle a probablement enchaîné vaisselle, rangement, etc.) sous

4. Alain Desrosières, « Remarques à propos du livre : *Deux siècles de travail en France. Séries longues et conventions d'équivalences* », *Le Courrier des statistiques*, n° 57, mars 1991 (Repris dans *Genèses*, 9, 1992). Olivier Marchand, Claude Thélot, « Pour une statistique historique », *Le Courrier des statistiques*, n° 57, mars 1991.

5. Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1967.

le libellé « Je travaille ». Les épisodes de travail domestique ainsi décrits durent en moyenne 23 minutes, ceux de travail professionnel, 4 heures.

TABLEAU 3
Carnets d'activités, exemple 3 : la femme de ménage

Épisode	Heure de début	Durée	Code 5 postes	Activité en clair
1	0 00	7h00	pers	Je dors
2	7 00	30	pers	Je dors seule
3	7 30	10	pers	Je me lève m'habille
4	7 40	20	pers	Je fais ma toilette
5	8 00	30	pers	Je mange mon petit déjeuner
6	8 30	20	dom	Je fais la vaisselle
7	8 50	30	dom	Range la maison
8	9 20	10	traj	Trajet aller
9	9 30	2h30	pro	Je travaille
10	12 00	10	traj	Trajet chez ma mère
11	12 10	30	pers	Je mange chez ma mère
12	12 40	20	traj	Trajet aller
13	13 00	5h30	pro	Je travaille
14	18 30	20	traj	Trajet retour
15	18 50	20	dom	Je ramasse le linge
16	19 10	30	lois	Je regarde la télé
17	19 40	20	dom	Je prépare à manger
18	20 00	30	pers	Je mange
19	20 30	10	traj	Je fais aller retour chercher ma fille
20	20 40	10	pers	Je prépare à me coucher
21	20 50	10	pers	Je me couche
22	21 00	3h00	pers	Je dors

Si le cas n° 1 se situait à un niveau de définition très schématique pour l'ensemble des activités, et les cas 2 et 3 à un niveau plus détaillé, le cas n° 3 invite à distinguer le registre des activités professionnelles, dans lequel la femme de ménage se situe à un niveau générique abstrait, et celui des autres activités, dans lequel elle donne des détails concrets sur ses activités.

La notion de travail domestique est familière aux militantes et militants féministes, ainsi qu'aux statisticiens spécialistes des enquêtes

sur les emplois du temps. Mais elle ne fait pas partie des catégories indigènes au travers desquelles les personnes interrogées dans ces enquêtes décrivent spontanément leurs activités. Le travail domestique est exclusivement décrit sous la forme d'activités concrètes particulières, susceptibles de se regrouper en sous-ensembles – courses, activités ayant trait à la maison, aux enfants, etc. – mais ne se rangeant en aucun cas en un ensemble unique qui serait nommé comme tel par les répondants⁶. L'expression « travail domestique » n'apparaît d'ailleurs dans aucune des 316 000 lignes de carnets d'activités enregistrées à l'enquête Emploi du temps de 1998. Les termes de « loisir » ou de « temps libre » sont eux aussi avant tout des abstractions élaborées par les chercheurs, mais quelques répondants les emploient : « temps libre » tout court apparaît 13 fois, « loisir » ou « loisirs », 8 fois seulement ; quatre fois sur cinq, ces termes sont assortis de spécifications concrètes (« loisir TV », « temps libre, lèche-vitrine », etc.).

La catégorie abstraite de travail professionnel, en revanche, fait partie des représentations familières aux personnes interrogées dans les enquêtes. Dans son analyse du texte que Marx avait consacré à la notion de travail dans l'« Introduction à la critique de l'économie politique », Pierre Naville insistait sur les effets pratiques de l'existence du travail comme catégorie abstraite : « Le travail n'est donc pas une notion abstraite parce qu'on la tire, comme caractère commun, de formes spécifiques du travail : il devient une véritable catégorie parce que la réalité concrète elle-même l'enrichit et est expliquée par elle »⁷. Avec le salariat, le travail abstrait devient une catégorie pratique pour les acteurs sociaux eux-mêmes. Il donne lieu – ce qui est d'une importance majeure dans la perspective de l'étude des emplois du temps – à une quantification par les acteurs sociaux, principalement sous la forme d'une mesure de sa durée. La plupart des autres activités donnent seulement lieu au repérage du

6. Yves Lemel, « À la recherche de la production domestique », *Sociétés contemporaines*, n° 8, 1991.

7. Pierre Naville, *De l'aliénation à la jouissance. La genèse de la sociologie du travail chez Marx et chez Engels*. Paris, Anthropos, 1970 [1957], p. 402.

moment de leur début et/ou de leur fin – l'heure à laquelle le réveil sonne, celle du départ d'un autobus, du début d'un programme télévisé, de la sortie d'un enfant de l'école, etc. – le calcul des durées n'important guère qu'aux statisticiens en charge de l'exploitation des enquêtes sur les emplois du temps. Tenter de comprendre pourquoi c'est tantôt le mode « travail abstrait », tantôt le mode « activités concrètes » qui prévaut présente à la fois un intérêt intrinsèque dans le registre de la sociologie du travail et de ses représentations, et un intérêt méthodologique dans la perspective d'une utilisation de l'enquête Emploi du temps à des fins de mesure des durées d'activités.

Le corpus des libellés décrivant des activités professionnelles

Au-delà des trois exemples qui viennent d'être présentés, le corpus des libellés d'activités codées comme travail professionnel peut être caractérisé dans son ensemble. Les libellés en clair apparaissant vingt fois au moins figurent au tableau suivant.

Les deux formules les plus caractéristiques du mode abstrait, « je travaille » et « travail » sont présentes dans 9171 épisodes qui correspondent à 75 % de la durée totale du travail professionnel. À partir du troisième rang les fréquences chutent massivement. 92 épisodes ont un libellé « je suis au travail » – formule qui peut s'interpréter comme une spécification en termes soit de lieu⁸, soit d'activité (décrite sur le mode abstrait). « Je travaille au bureau » et « travail au bureau » sont clairement des spécifications en termes de lieu. « Reprise du travail » et « Je reprends le/mon travail » expriment le caractère séquentiel des comptes rendus : chaque ligne s'inscrit dans un récit linéaire qui présuppose chez le destinataire du message la connaissance des informations déjà inscrites plus haut dans le carnet ; la « reprise » vient généralement après le repas de midi ou après

8. « Je suis sur mon lieu de travail » n'est pas rangé dans le répertoire du travail abstrait puisque la référence au travail, explicitement, porte dans ce cas sur un lieu et non sur une activité.

TABLEAU 4

Les vingt libellés d'activités professionnelles les plus fréquents

Libellé	Fréquence	Part dans la durée du travail professionnel		Durée moyenne d'un épisode (minutes)
		Pour 10 000	Part cumulée (%)	
Ensemble	16049	10000	100,0	2h27
Je travaille*	7 153	5 814	57,9	3h11
Travail*	2 018	1 709	74,9	3h19
Je suis au travail*	92	84	75,8	3h35
Je travaille au bureau	79	41	76,2	2h01
Travail au bureau	56	35	76,5	2h28
Cours	50	24	76,8	1h52
Reprise du travail*	49	35	77,1	2h50
Bureau	49	32	77,4	2h36
Réunion de travail	37	17	77,6	1h49
Activité professionnelle*	33	29	77,9	3h25
Trajet	31	4	78,1	28
Je reprends le travail*	30	24	78,4	3h06
Je travaille seul(e)	27	11	78,5	1h37
Je reprends mon travail*	25	19	78,7	3h01
Je téléphone	25	2	78,7	20
Réunion	21	7	78,8	1h16
Conversation	20	2	78,8	26

Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1998

une pause (la non-prise en compte des informations figurant dans les épisodes antérieurement décrits est une des sources d'échec des opérations de codage automatique des activités). « Cours », « réunion », « réunion de travail », « téléphone », « conversation », « trajet » renvoient à des activités concrètes, le « cours » caractérisant les professions enseignantes, les autres apparaissant dans divers mondes professionnels.

Les descriptions abstraites du travail peuvent être constituées du seul nom « travail » ou d'un de ses équivalents (« boulot », « activité professionnelle »), ou d'une forme verbale équivalente (« je travaille », « je suis au travail »). Elles peuvent en outre exprimer une transition

entre le travail et le non-travail (« j'embauche », « reprise du travail », « je travaille à nouveau... ») ou une spécification temporelle (« je travaille toute l'après-midi »). Toute spécification supplémentaire est d'ordre concret, qu'elle concerne le lieu (« je travaille à Cergy », « je travaille à l'extérieur », « je travaille au bureau... »), la compagnie (« je travaille avec mes frères », « je travaille clientèle », « je travaille seul... »), l'activité (« nettoyage », « visite professionnelle... »).

Le répertoire des descriptions abstraites du travail est, pour l'essentiel, constitué par les sept libellés marqués d'un astérisque au tableau 4 ; s'y ajoutent quatre-vingts autres formulations apparaissant chacune moins de vingt fois telles que « boulot », « je bosse », « je pars au travail », « je repars au travail », « je prends mon travail », « j'embauche », « je réembauche », « je continue le travail », « j'exerce mon activité professionnelle », etc. Les épisodes décrits sur le mode abstrait ont une durée moyenne de 3 h 12 et près des quatre-cinquièmes (79,7%) de la durée totale des activités professionnelles sont décrits sur ce mode.

Quelque 4800 autres libellés (dont les 10 plus fréquents apparaissent au tableau 4) constituent le répertoire extrêmement complexe et étendu des descriptions concrètes des activités de travail. 16 000 épisodes étant décrits sur le mode concret, chaque libellé du répertoire concret apparaît en moyenne un peu plus de trois fois (une partie de la diversité des libellés tient à des variations orthographiques qui devraient être écartées dans une analyse approfondie). « Je lave mes poubelles », « je fais des photocopies », « j'ouvre le cabinet » sont des exemples de descriptions concrètes – le carnet de l'agricultrice (tableau 2) en fournit quelques autres (« rentrer les brebis », etc.). Les épisodes décrits sur le mode concret durent en moyenne 1 h 19 et couvrent 20,3% de la durée totale du travail professionnel.

Registres de description des activités professionnelles et lieu de travail

La fréquence du recours au mode concret varie massivement selon le type de lieu dans lequel s'exerce l'activité professionnelle.

Le registre abstrait de description des activités professionnelles

TABEAU 5
Part du mode concret de description du travail professionnel,
selon le lieu d'exercice de l'activité

	Part du travail décrit sur le mode concret, selon le lieu d'exercice (% en ligne)	Répartition du temps de travail professionnel total selon le lieu d'exercice (%)
ENSEMBLE	21,7	100,0
Domicile	60,7	6,4
Lieu de travail	15,7	86,0
Extérieur	49,5	6,2
Déplacements	84,0	1,5

Les différents lieux correspondent aux colonnes du carnet d'activités *(cf. figure)*
Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1998.

est massivement sollicité lorsque le travail s'effectue en un lieu fixe spécifique, différent du domicile. Inversement les descriptions concrètes sont majoritaires lorsque le travail s'effectue à domicile, ou à l'extérieur ailleurs qu'au lieu de travail habituel, ou lorsqu'il est constitué de déplacements. Le fait qu'un bureau, un atelier, une classe, etc., aient vocation d'héberger des activités professionnelles contribue à ce que les répondants rédigent leur carnet en considérant qu'il va de soi qu'en ce lieu ils font tout simplement leur travail, sans qu'il soit besoin de définir plus en détail la nature de leurs activités. De plus, arriver sur le lieu de travail et en partir constituent des moments qui font fréquemment l'objet d'un contrôle social – non seulement par l'employeur éventuel, mais aussi par les collègues, les clients, les élèves, les patients... Ce contrôle favorise la mémorisation des horaires et la quantification du temps passé sur le lieu de travail. Les horaires effectifs peuvent s'écarter des horaires contractuels, mais, si c'est le cas, l'écart fait l'objet d'une certaine vigilance et est généralement connu du répondant.

Les pauses et interruptions non réglementaires, elles, s'inscrivent dans un temps non institutionnalisé, plus difficile à légitimer et à

quantifier. La mention, par exemple, du fait qu'un long coup de téléphone répondant à un but privé et non professionnel a été passé depuis le bureau impliquerait, si le répondant souhaite apparaître comme ayant un comportement moralement acceptable, que des justifications soient données (« ma mère est très malade », « c'est de la récupération, il m'arrive aussi de travailler en dehors des heures prescrites », « le patron ne m'accorde pas l'augmentation à laquelle j'aurais droit »...). Le format du carnet est tel que ces considérations seraient déplacées.

Pour les activités itinérantes et pour celles qui se tiennent à l'extérieur ou à domicile, la catégorisation comme activité professionnelle ne va pas de soi. C'est en spécifiant le contenu de l'activité que le répondant peut faire apparaître la nature professionnelle de celle-ci. Une même demi-journée de travail d'un représentant peut faire l'objet de trois types principaux de comptes rendus. Elle peut être décrite, au travers de multiples épisodes, comme une séquence de déplacements et de séjours en des lieux fixes (« Je vais chez mon premier client / Visite du premier client / Trajet vers mon 2^e client / Je suis sur le terrain, client n° 2 / Trajet vers mon 3^e client », etc.). Un unique épisode peut décrire l'après-midi dans sa globalité, par exemple avec le libellé « Je travaille, VRP en déplacement d'un client à un autre ». Un tel libellé est un syllogisme dont les prémisses sont « Je travaille » et « telle est ma profession », et la conclusion « donc je fais telle chose ». Si le répondant est attentif au fait que le questionnaire renseigne par ailleurs sur sa profession et que la nature de ses activités de travail en découle, il peut éviter la redondance et se contenter de la formule abstraite « Je travaille », les informations du type « VRP » et « en prospection d'un client à un autre » étant considérées comme connues de par le contexte.

À ces différentes descriptions d'un même après-midi de travail ne sera pas nécessairement associée une même mesure de durée. Le fractionnement en épisodes multiples faisant appel à un vocabulaire diversifié favorise le codage de certains épisodes dans des rubriques autres que celle de l'activité professionnelle. Pour un représentant, le temps passé avec les clients est le seul « productif », le seul durant

lequel il exerce l'activité commerciale qui est au cœur de son métier. Inversement pour un chauffeur, c'est le temps de déplacement qui constitue typiquement l'activité professionnelle, les temps d'immobilisation pouvant être considérés comme des temps morts. Les activités que les répondants se représentent comme périphériques ont d'assez fortes chances d'être codées autrement que comme des activités professionnelles.

Le dispositif du semainier

Rempli après le passage de l'enquêteur et retourné à l'INSEE par la poste, le semainier est un formulaire d'une page qui renseigne quart d'heure par quart d'heure, sept journées consécutives, en indiquant si le quart d'heure a été travaillé ou non. 88% des personnes en emploi ayant rempli un carnet quotidien ont renvoyé un semainier (et 88% également des semainiers décrivent une semaine normale de travail). Décrivant un plus grand nombre de journées, ces semainiers fournissent une information plus schématique que celle du carnet. Une des journées du semainier correspond à la journée décrite au carnet. Pour l'agriculteur et la femme de ménage, les deux durées coïncident, pour l'agricultrice la durée au carnet est plus longue d'un quart d'heure que celle au semainier. L'une des causes de non-coïncidence entre les durées du travail au carnet et au semainier tient à la différence de pas : la plus petite unité de temps est de dix minutes au carnet, d'un quart d'heure au semainier. Autre source de divergence, plus importante, l'erreur éventuelle d'identification, parmi les sept lignes du semainier, de la journée décrite au carnet. Certains répondants, qu'il est impossible d'identifier mais dont la proportion peut être estimée à 4%⁹, ont posté tardivement leur semainier et ont pu décrire une semaine n'incluant

9. La mémoire des relances auprès des personnes qui n'avaient pas renvoyé leur semainier au bout d'une quinzaine de jours n'a pas été conservée dans le fichier. De source informelle, une relance sur quatre environ a été fructueuse. 12% de non répondants in fine correspondent à 16% de non répondants relancés.

pas la journée prise en compte au carnet. Enfin, comme on va le voir plus en détail, l'écart peut tenir à une divergence, d'un dispositif à l'autre, dans la définition de l'activité professionnelle. Au semainier, cette définition incombe entièrement au répondant. Au carnet, elle repose en partie sur le répondant, en partie sur le traitement statistique des libellés et des informations connexes.

Si l'on considère l'ensemble des répondants ayant fourni d'une part un carnet faisant état d'activités professionnelles et d'autre part un semainier indiquant quart d'heure par quart d'heure, pour la journée décrite au carnet, s'ils étaient au travail ou non, on constate que les durées quantifiées par ces deux voies sont assez différentes : celles au semainier sont de 5% plus longues que celles au carnet. L'écart est environ double (+ 7,8%) chez les répondants dont le carnet fait appel au répertoire concret que chez ceux qui se limitent au registre abstrait (+ 3,8%).

TABLEAU 6
Durée du travail au carnet et au semainier

	Ensemble	Carnets avec épisodes de travail décrit sur le modèle concret	Carnets décrivant tout le travail professionnel sur le mode abstrait
Durée du travail professionnel au semainier (jour décrit au carnet)	8h06	8h23	7h54
Durée du travail professionnel au carnet d'activités	7h40	7h46	7h37
Écart (semainier - carnet), en minutes	+ 25	+ 37	+ 18
Écart (semainier - carnet), en % de la durée au semainier	+ 5,1	+ 7,4	+ 3,8
Durée hebdomadaire du travail au semainier	41 h 40	44 h 58	39 h 29
Part du temps de travail décrit sur le mode concret (%)	19	49	0
Travail effectué à domicile, à l'extérieur ou en déplacements (en % du temps de travail total)	+ 5,1	+ 7,4	+ 3,8
Durée moyenne d'un épisode de travail au carnet	2h29	1h46	3h24
Effectif observé	(4240)	(1688)	(2552)

Les journées de travail décrites sur le mode abstrait comportent en moyenne 2,2 épisodes, celles décrites en totalité ou en partie sur le mode concret en comptent 4,4 ; on devine que dans la plupart des cas les premières ne sont coupées que par une pause correspondant au repas de midi, alors que dans les secondes s'intercalent en outre d'autres épisodes – pauses café, courses, travail domestique, etc. C'est aux journées décrites sur le mode du travail abstrait – et non au travail professionnel en général – que s'applique pleinement l'analyse de Klas Rydenstam : «... La mesure du travail rémunéré porte sur le temps que les gens passent sur leur lieu de travail et/ou sont supposés consacrer au travail aux termes d'un certain contrat, non sur le temps durant lequel ils font effectivement ce pour quoi ils sont payés. Pour beaucoup de salariés et d'autres travailleurs, ce temps mesuré inclut des périodes d'activités autres que le travail telles que penser à des affaires privées, passer du temps aux toilettes, téléphoner à des fins privées, prendre des dispositions pour des activités extra-professionnelles, lire le journal, prendre un thé, un café ou une autre boisson, converser avec des collègues, etc.¹⁰ » Le travail professionnel décrit sur le mode concret est, comme le travail domestique et davantage que le travail abstrait, susceptible d'être entrecoupé de pauses décrites comme telles au carnet. La proposition de majoration du temps de travail domestique par inclusion des pauses de courte durée prises dans une séquence d'activités domestiques¹¹ peut valoir pour le temps professionnel décrit en termes concrets. Les 19 minutes (37 – 18, tableau 6, ligne 3) de travail « manquant » sur les carnets d'activité décrivant une journée de travail sur le mode concret par différence avec les carnets abstraits correspondent à peu près à deux pauses de dix minutes.

10. K. Rydenstam, *Paid and Unpaid Work, the Apples and Pears of Time Use Statistics?* communication préparée pour la conférence IATUR (International Association for Time Use Research), Oslo, 2001, p. 2.

11. *Ibid.*, p. 5.

La différenciation des formes du travail dans l'espace des professions

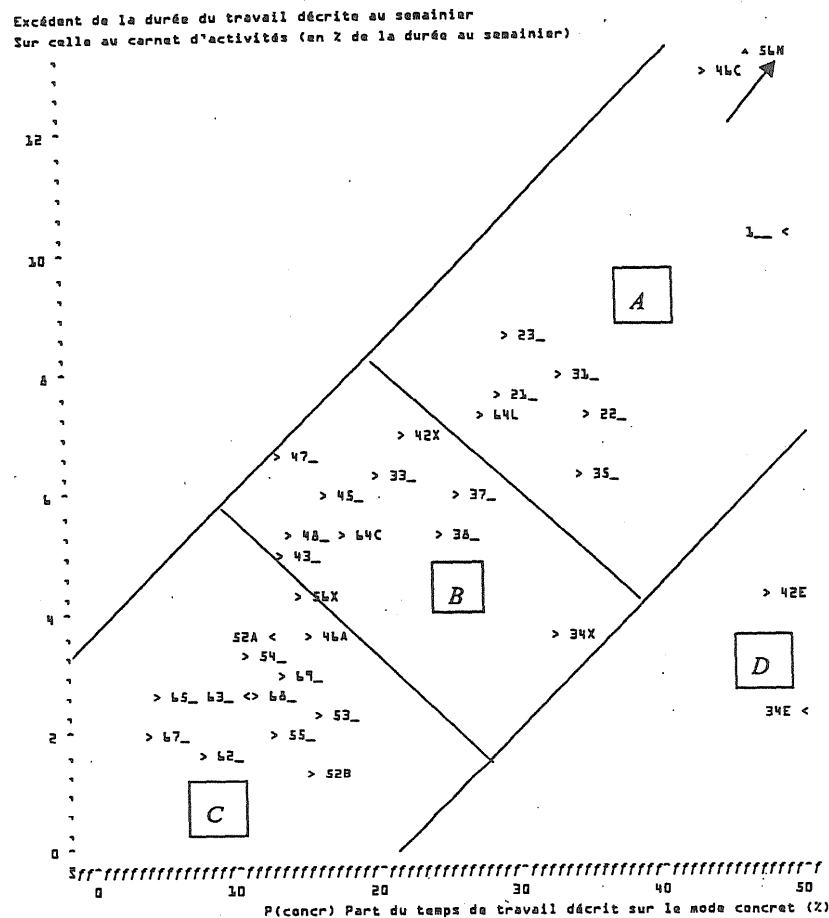
Les dispositions légales et conventionnelles aussi bien que les conditions techniques d'organisation des activités diffèrent, parfois massivement, d'une profession à une autre. L'adoption d'une nomenclature de professions assez fine est donc nécessaire, mais la taille de l'échantillon de l'enquête Emploi du temps interdit de dépasser une trentaine de rubriques. On retient une grille qui est celle des catégories socioprofessionnelles à deux chiffres de l'INSEE, modifiée par quelques subdivisions permettant de distinguer certaines professions dont le temps de travail présente des particularités : les professeurs, les instituteurs (dont le travail s'organise de manière duale, cours aux horaires institutionnalisés d'une part, corrections et préparations d'autre part), les représentants de commerce (qui n'ont pas de lieu de travail fixe), les assistantes maternelles, gardiennes d'enfants et travailleuses familiales (qui exercent à domicile une grande partie de leurs activités professionnelles), les chauffeurs routiers et grands routiers (susceptibles, davantage que les chauffeurs-livreurs, d'effectuer de longs trajets) sont séparés des professions connexes qui leur sont habituellement assimilées. Le clergé est laissé de côté en raison de la faiblesse de ses effectifs.

Dans l'ensemble, les professions décrivant leurs activités sur le mode concret sont aussi celles qui tendent à surestimer la durée de leur travail en la décrivant au semainier (ou à la sous-estimer en la décrivant au carnet d'activités), tandis que les descriptions abstraites vont de pair avec une bonne convergence entre les différentes quantifications du temps de travail (figure 1).

En bas à gauche du graphique figure le groupe C des professions de salariés d'exécution dont les horaires de travail donnent lieu à des descriptions convergentes au carnet et au semainier, et qui décrivent généralement leur activité professionnelle sur le mode abstrait. Les ouvriers de type industriel sont les plus caractéristiques de cet ensemble. L'exercice du travail en un lieu fixe, le contrôle par la hiérarchie de la présence sur ce lieu, la rémunération des heures

FIGURE 1

Part du travail décrit au concret et écart entre les durées du travail au semainier et au carnet



A Non salariés et assimilés	37_ Cadres des entreprises	53_ Policiers, militaires
56N Assistantes maternelles	48_ Agents de maîtrise	55_ Employés de commerce
46C Représentants	38_ Ingénieurs	67_ Ouvriers non qual. type indus
1_ Agriculteurs	43_ Prof. interm. santé, trav. social	62_ Ouvriers qualif. de type industriel
23_ Chefs d'entreprise	C Salariés d'exécution routinière	52B Agents de service
31_ Professions libérales	56X Pers. de service sauf ass. mat.	D Enseignants
21_ Artisans	46A Prof. int ddm & com entreprises	42E Instituteurs
22_ Commerçants	52A Employés adm. fonction pub.	34E Professeurs
B Salariés experts ou cadres	34X Professions scientifiques	
42X Assimilés instituteurs	54_ Employés adm. des entreprises	
47_ Techniciens	69_ Ouvriers agricoles	E Chauffeurs
33_ Cadres de la fonction publique	65_ Ouvriers manut. et transp.	64L Chauffeurs de poids lourds
35_ Artistes, journalistes	63_ Ouvriers qualif. de type artisanal	64C Chauffeurs-livreurs
45_ Prof. interm. admin. fonction pub.	68_ Ouvriers non qual. type artis.	

supplémentaires éventuelles favorisent une comptabilisation fortement institutionnalisée des heures de travail.

Inversement l'ensemble A se caractérise par une assez grande indétermination des frontières entre travail et non-travail, ou du moins par des divergences significatives entre les mesures fournies au semainier et celles qui résultent du carnet. Les mesures issues du semainier, qui mettent en jeu la conception que les répondants eux-mêmes se font de ce qu'est une activité professionnelle, sont plus élevées que celles issues du carnet : les répondants semblent surestimer la durée de leur travail, ou inclure dans leur temps de travail des épisodes que les statisticiens catégorisent autrement. Le cas des assistantes maternelles présente à cet égard des caractéristiques extrêmes : au semainier elles fournissent des journées de travail de près de neuf heures, au carnet elles ne dépassent guère les quatre heures. Leur perception spontanée de leur travail inclut le temps de « présence responsable » auprès des enfants dont elles ont la garde ; leurs carnets d'activités enregistrent comme temps de loisir le temps qu'elles passent devant la télévision pendant que les enfants font la sieste, ou comme travail domestique le temps qu'elles consacrent à la préparation des repas, que ceux-ci concernent leur propre foyer ou les enfants d'autrui.

Comme les assistantes maternelles, les chauffeurs de poids-lourds et les représentants fournissent moins d'heures de travail au sens du carnet quotidien d'activités qu'au sens du semainier ou de leurs propres évaluations¹². Les temps d'attente ou de repos entre deux chargements ou deux rendez-vous sont fréquemment exclus de la durée du travail professionnel au sens du carnet, partiellement inclus dans celle-ci au sens du droit du travail ou aux yeux des personnes elles-mêmes. Les catégories socioprofessionnelles de non-salariés relèvent

12. Les observations de l'enquête Emploi du temps, qui sont effectuées à domicile et tendent donc à sous-représenter les personnes fréquemment absentes de chez elles, souffrent d'un biais inverse de celui des enquêtes spécifiques du SES menées auprès des conducteurs routiers sur des lieux fréquentés à titre professionnel par les conducteurs - centres routiers, restaurants routiers, stations services. François Jeger, Franck Piot, *La mesure de la durée du travail des conducteurs routiers : une comparaison des résultats de l'enquête conjoncturelle du SES et des enquêtes de l'INRETS*. Notes de synthèse du SES, sept.-oct. 2000.

TABLEAU 7
Part du mode concret de description du travail professionnel,
selon la catégorie socioprofessionnelle regroupée

	Part du temps professionnel décrit sur le mode concret (%)	Différence entre la durée du travail professionnel au semainier et celle au carnet d'activités (mn/j)
Non salariés	41,0	40,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	32,7	29,2
Professions intermédiaires	21,3	26,5
Employés et ouvriers qualifiés*	9,6	14,7
Employés et ouvriers non qualifiés	13,8	21,8

* Employés et ouvriers qualifiés : CS 52A, 53, 54, 62, 63, 64C, 65 ; non qualifiés : 52B, 55, 56, 64L, 67, 68, 69 (voir la figure 1 pour la signification des codes, et, pour une justification de la nomenclature : Guillaume Burnod, Alain Chenu, « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », Travail et emploi, 86, avril, 2001, p. 100.)

Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1998.

sans exception de l'ensemble A. L'ensemble B est intermédiaire entre les deux précédents, aussi bien en termes de part du temps de travail décrit sur le mode concret qu'en termes d'écart entre les deux mesures de la durée du travail.

La spécificité des enseignants apparaît nettement à la figure 1 : ils sont les seuls à se situer en marge de la tendance dominante qui donne au nuage de points son orientation SO-NE, c'est-à-dire qu'ils décrivent leurs activités professionnelles en termes concrets sur leurs carnets d'activités, sans que pour autant l'excédent de la durée de leur travail telle qu'ils l'indiquent au semainier sur celle au carnet soit important. Leur temps de travail s'organise de manière duale : la plupart des enseignements sont des activités fortement institutionnalisées, donnant lieu à un contrôle social de ponctualité ; inversement les corrections de copies, les préparations de cours sont

organisées de manière très autonome par les enseignants eux-mêmes. En moyenne le dispositif du carnet et celui du semainier aboutissent à des mesures similaires de ces deux types d'activités (ensemble D).

Les regroupements de professions en grands ensembles susceptibles d'être situés sur une échelle de stratification sociale font apparaître une liaison non monotone entre statut social et recours au mode concret de description du travail : ce dernier va de pair avec un statut élevé, mais il est plus fréquent chez les employés et ouvriers non qualifiés que chez les plus qualifiés.

Autonomie professionnelle et organisation du temps de travail

Interrogés sur les modes de détermination et de contrôle de leurs horaires, les salariés sont de plus en plus nombreux à indiquer qu'ils sont libres de fixer leurs horaires. L'évolution n'est pas rapide pour la forme de contrôle la plus tatillonne, le pointage, qui concernait 18 salariés sur 100 en 1986, et encore 15 sur 100 en 1995. Les catégories qui sont le moins soumises à un contrôle extérieur sont aussi celles qui emportent le plus souvent du travail à domicile. Emporter du travail à domicile est de plus en plus fréquent (tableau 8) et la part du travail que les salariés effectuent à domicile s'accroît (d'après les carnets d'activités des enquêtes Emploi du temps de 1986 et 1998, elle progresse de 3,6 % à 4,7 % du travail professionnel total).

Parmi les salariés, les catégories socioprofessionnelles constituent une échelle assez régulière au regard des différents indicateurs : le degré d'auto-discipline est proportionnel au niveau de qualification. Les caractéristiques d'auto-discipline qui étaient naguère l'exclusivité des plus qualifiés s'étendent aux moins qualifiés. À cet égard, les salariés ressemblent de plus en plus à des employeurs.

Lorsqu'on cherche à identifier les sources d'incertitude dans la mesure de la durée du travail, on constate que le travail ne se présente pas, dans l'ensemble de l'espace social, comme une grandeur homogène. Là où des salariés d'exécution travaillent en un lieu spé-

cialement affecté à leur activité professionnelle, différentes mesures de la durée du travail aboutissent généralement à des résultats convergents. Pour les salariés d'exécution travaillant dans des lieux polyvalents, pour des non-salariés travaillant pour leur compte propre, pour des salariés hautement qualifiés disposant d'une grande autonomie dans l'organisation de leur temps, des activités « grises » forment une sorte de halo autour des activités les plus typiquement et statutairement professionnelles et sont susceptibles d'être distinguées de ces dernières. Les comptes rendus ouverts et détaillés que constituent les carnets quotidiens d'activités des enquêtes sur les emplois du temps favorisent leur exclusion du champ des activités de travail, tandis que des descriptions plus sommaires tendent davantage à les inclure dans ce champ.

TABLEAU 8
Le contrôle du temps de travail des salariés, de l'hétéronomie à l'autonomie

	Horaires au choix (%)		Horaires libres (%)		Aucun contrôle des horaires (%)		Contrôle par pointeuse (%)		Emporte du travail à domicile (%)		
	1986	1998	1986	1998	1986	1995	1986	1995	1986	1998	
Ensemble des salariés	16,0	38,2	7,8	13,2	47,1	59,1	18,4	14,6	13,7	24,4	
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres, prof. Int. Sup	29,4	62,6	21,5	38,3	70,6	76,6	7,2	6,0	43,0	61,9
	Prof. Intermédiaires	20,8	47,9	11,1	15,4	57,6	64,3	13,0	12,1	27,0	38,4
	Employés	15,6	35,5	5,7	7,8	45,5	58,4	15,8	12,7	6,2	9,9
	Ouvriers	9,1	18,6	3,8	3,6	34,2	47,8	27,9	22,7	2,8	3,2
Sexe	Hommes	14,4	38,5	7,9	15,5	46,2	58,3	18,2	14,5	12,6	25,2
	Femmes	18,2	37,9	7,8	10,5	48,0	60,0	18,6	14,7	15,1	23,5
Temps	plein	15,5	37,6	7,2	13,5	46,0	58,3	19,3	15,4	13,5	25,8
	partiel	20,7	41,0	12,8	12,1	55,5	63,3	11,2	10,4	15,2	17,9

Champ : salariés en emploi.

Sources : INSEE, 1986 et 1998, enquêtes Emploi du temps; 1995, enquête Emploi, complètement Durée du travail.

compte rendu tient en huit lignes et quatorze mots. Trois repas et une douche, deux demi-journées de travail, du sommeil, il est difficile de schématiser davantage.

TABLEAU 1
Carnets d'activités, exemple 1 : l'agriculteur

Épisode	Heure de début	Durée	Code 5 postes*	Activité en clair
1	0 00	7h00	pers	Je dors
2	7 00	30	pers	Je déjeune
3	7 30	5h30	pro	Je travaille
4	13 00	60	pers	Je mange
5	14 00	7h50	pro	Je travaille
6	21 30	30	pers	Je me douche
7	22 00	30	pers	Repas
8	22 30	90	pers	Sommeil

* Pers, temps personnel ; Pro, activités professionnelles, Dom, travail domestique ; Lois, loisir ; Traj, trajet. Les épisodes professionnels sont indiqués en gras, le travail domestique en italiques. Correspondance avec la nomenclature à 139 postes : pers 1xx, pro 2xx, dom 3xx sauf 371 4xx 9xx, lois 371 5xx 6xx traj 8xx. Les activités professionnelles figurent en caractères gras. Source : INSEE, enquête Emploi du temps, 1998.

Le deuxième cas est celui d'une agricultrice qui décrit en des termes très proches celles de ses activités qui ont trait à ses fils et celles qui concernent ses brebis. Elle n'emploie le mot travail ni au pluriel ni au singulier.

La journée de cette personne est découpée en trente-quatre épisodes, dont huit sont codés en activité professionnelle par l'INSEE et quinze en travail domestique. Les épisodes professionnels sont, comme les épisodes de travail domestique, de courte durée. Du point de vue de la comptabilité nationale ou de celle de l'exploitation, les activités ayant trait aux brebis relèvent du travail professionnel, celles relatives à Loïc et Yvon, du travail domestique. Du point de vue de la personne elle-même, le travail professionnel comme le travail domestique se présentent d'abord sous les espèces d'activités concrètes successives. Le formulaire du carnet invite cette

TABLEAU 2
Carnets d'activités, exemple 2 : l'agricultrice

Épisode	Heure de début	Durée	Code 5 postes	Activité en clair
1	0 00	420	pers	Je dors
2	7 00	10	pers	Je me lève
3	7 10	10	pers	Je me lave
4	7 20	10	dom	Je réveille Loïc
5	7 30	10	dom	Je fais déjeuner Loïc
6	7 40	10	traj	Je l'amène au bus
7	7 50	20	pro	Je donne a manger aux agnelles
8	8 10	30	dom	Je prépare Yvon pour l'école
9	8 40	30	pro	Je donne a manger aux brebis
10	9 10	10	pers	Je déjeune
11	9 20	20	dom	Je range la cuisine
12	9 40	10	dom	Je lave et étends du linge
13	9 50	20	pro	Je change la clôture des brebis
14	10 10	10	dom	Je passe l'aspirateur a la maison
15	10 20	10	dom	Je fais les lits
16	10 30	60	dom	Je fais les comptes de l'association
17	11 30	40	pro	Je sors les brebis et apaille celles des agneaux
18	12 10	10	pro	Je sors les agnelles avec mon mari
19	12 20	20	dom	Je prépare le dîner en débarrassant
20	12 40	70	pers	Dîner
21	13 50	10	pro	Rentrer les brebis
22	14 00	40	loi	Regarder TV
23	14 40	50	dom	Mettre linge sèche linge, linge à laver, plier ranger linge
24	15 30	20	pro	Donner du foin aux brebis des agneaux
25	15 50	70	dom	Reprendre le linge
26	17 00	20	dom	Faire garder Yvon
27	17 20	20	traj	Aller chercher Loïc au car
28	17 40	30	dom	Préparer le souper
29	18 10	80	dom	Aider les enfants aux devoirs
30	19 30	30	dom	je fais manger les enfants
31	20 00	60	pro	Soigner les brebis et les agnelles
32	21 00	20	pers	On mange (mon mari et moi)
33	21 20	70	lois	Je regarde la télé
34	22 30	90	pers	Je me couche, je dors